

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 27 janvier 2026 à 19 h 30, la salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire Daniel Laviolette.

Sont présents:

Mme Patsy Dauphin
Mme Sonia Dion
Mme Ghislaine Tessier
M. Nicolas Bouveret
M. Denis Lavigne
M. Sylvain Leroux

et Mme Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 42, M. le Maire souhaite la bienvenue aux élus et à la personne présente dans la salle.

Ayant constaté que les avis de convocation de cette séance ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (RLRQ, c. C-25.01);

M. le Maire ouvre la séance extraordinaire.

022-01-2026

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sonia Dion, appuyé par M. Sylvain Leroux, et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

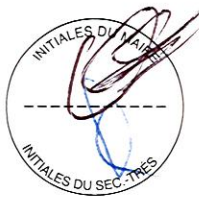
3.1 - Adoption du budget pour l'exercice financier 2026

3.2 - Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2026-2027-2028

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

023-01-2026

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Adoption du budget pour l'exercice financier 2026

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Sylvain Leroux, et résolu :

D'ADOPTER tel que présenté ci-dessous le budget pour l'exercice financier 2026.

REVENUS

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes - Immeubles non résidentiels	53 221 \$
Taxes - Immeubles industriels	147 346 \$
Taxes - Immeubles six logements ou plus	17 800 \$
Surtaxes sur les terrains vagues desservis - secteur	22 340 \$
Taxes - Immeubles agricoles	608 218 \$
Taxes - Résiduelle	1 782 018 \$
Taxes - Forestières	2 383 \$
Taxes - Crédit de taxes	(25 000) \$
Taxes spéciales - Réfection routière	180 000 \$
Taxes spéciales - Entretien église et presbytère	78 985 \$
Total taxes générales	2 867 310 \$

TAXES DE SECTEUR

Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement - Aqueduc	54 839 \$
Taxe spéciale pour les activités de fonctionnement - Égout	108 818 \$
Total taxes de secteur	163 157 \$

TOTAL TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

3 030 467 \$

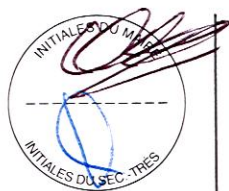
TAXES SUR UNE AUTRE BASE - TARIFICATION

Matières résiduelles	123 959 \$
Centres d'urgence 911	10 000 \$
Service de la dette	46 274 \$
Total des taxes sur une autre base	180 233 \$

TOTAL DES TAXES

3 210 700 \$

Compensation tenant lieu de taxes	17 200 \$
Transfert gouvernements du Canada et du Québec	161 787 \$
Autres services rendus	143 000 \$
Autres revenus	327 450 \$
TOTAL DES REVENUS	3 860 137 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

DÉPENSES

Administration générale	969 430 \$
Sécurité publique	732 442 \$
Transport	1 014 416 \$
Hygiène du milieu	401 489 \$
Santé et bien-être	5 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	405 000 \$
Loisirs et culture	652 959 \$
Frais de financement	57 561 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 238 296 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION **378 159 \$**

CONCILIATION À DES FINS FICALES

Amortissement - Immobilisations	(407 725) \$
Remboursement de la dette à long terme	21 252 \$
Affectations	8 314 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES **0 \$**

De plus, afin d'équilibrer les revenus avec les dépenses, un montant de 50 133 \$ provenant du surplus non affecté et libre a été approprié au présent budget 2026 et puisque les montants des revenus nécessaires ont été inscrits ci-haut, les taux de taxes suivants sont fixés et seront imposés pour l'année 2026 selon l'évaluation imposable, soit 550 259 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

024-01-2026

3.2 - Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2026-2027-2028

ATTENDU qu'un document explicatif de soutien sera accessible dès que possible sur le site Internet municipal;

ATTENDU la publication de l'avis public annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire sur le site Internet;

ATTENDU l'étude du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 de la municipalité de Saint-Placide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu unanimement :

QUE le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 aux montants respectifs de 2 194 596 \$ pour 2026, 8 056 762 \$ pour 2027 et 4 904 858 \$ pour 2027 totalisant 15 156 716 \$ soit et est adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 20 h 18 pour se terminer à 20 h 23.

025-01-2026

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Sonia Dion, et résolu :

De lever la séance à 20 h 24.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

Daniel Laviolette
Maire

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné Daniel Laviolette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Daniel Laviolette
Maire